

DARFOUR

Korma : de nouvelles attaques contre des civils

Entre le 4 et le 8 juillet 2006, plus de 70 personnes ont été tuées, 103 autres ont été blessées et 39 femmes ont été violées lors d'attaques qui ont visé spécifiquement des civils dans la région de Korma, à 70 kilomètres au nord-ouest d'el Fasher, la capitale du Darfour septentrional.

Cette fois-ci, les attaquants étaient des membres de la faction de l'Armée de libération du Soudan (ALS) dirigée par Mini Minawi et, selon les informations disponibles, soutenue par les forces armées soudanaises et par les Janjawids.

La force de l'Union africaine n'a pas été en mesure de protéger les civils.

Les tueries ont eu lieu essentiellement les 5 et 6 juillet, mais les attaques se sont étalées sur plus de cinq jours. Les premiers touchés étaient les villages autour de Korma, notamment Dalil, Hillat Hashab, Oste, Umm Kitaira, Diker, Talbonj, Magdum et Jafafil. Un écolier a été tué dans son école de Dalil, tandis que dix autres et un enseignant ont été abattus alors qu'ils tentaient de s'enfuir. Sept femmes ont été tuées. Deux personnes ont été enlevées, dont Basha Adam Abaker, du village de Hillat Goz. De nombreuses têtes de bétail et de grandes quantités de biens ont été volées. D'après des témoins, les villageois n'étaient pas armés. Leurs attaquants ont dit qu'ils étaient punis parce qu'ils s'opposaient à l'Accord de paix sur le Darfour.

La ville de Korma a été pratiquement vidée de ses habitants. La plupart des gens de la région ont cherché refuge dans les camps pour personnes déplacées autour d'el Fasher, à environ 70 kilomètres de là. Parmi ceux qui ont fait le trajet à pied, certains ont mis plus de quatre jours. Selon une enquête des Nations unies, ces attaques et d'autres combats ont chassé de chez elles environ 8 000 personnes cette semaine-là, dans le nord du Darfour.

Les attaques de Korma montrent que, deux ans après la première résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Darfour (juillet 2004), et deux mois après la signature de l'Accord de paix (mai 2006), de graves atteintes au droit international humanitaire continuent à être

commises au Darfour, avec autant d'intensité. Il s'agit notamment d'exécutions illégales, de viols et d'autres formes de torture, d'enlèvements et de pillages.

En outre, les attaques de Korma ont ceci de significatif :

- Les attaquants étaient des membres de la faction de l'Armée de libération du Soudan (ALS) dirigée par Mini Minawi, l'ALS (MM). Cette faction serait soutenue par les forces armées soudanaises et par les Janjawids, qui se déplaceraient avec plus de 20 véhicules militaires. Certains de ces véhicules viendraient, semble-t-il, d'el Fasher, la capitale du Darfour septentrional contrôlée par les forces gouvernementales. L'ALS (MM) est avec le gouvernement l'un des signataires de l'Accord de paix sur le Darfour, conclu en mai 2006. Au cours de ces dernières semaines, l'ALS (MM) a attaqué les bases d'autres factions de l'ALS dans le Nord-Darfour (celle d'Abdel Wahed et le Groupe des 19), qui ont refusé de signer l'Accord de paix – notamment la région de Korma. Les opposants à l'accord affirment que celui-ci ne donne pas suffisamment de garanties pour le désarmement des milices gouvernementales, pas plus qu'il n'apporte une réponse appropriée aux demandes d'indemnisation des victimes de violations des droits humains.
- La brutalité qui a qualifié les tueries et les pillages ont amené les populations locales à appeler les attaquants de l'ALS (MM) les « Janjawids 2 », du nom des Janjawids, ces milices tristement célèbres, financées par le gouvernement, qui ont tué, violé et chassé de chez elles, au Darfour, quelque deux millions de personnes au cours des trois dernières années.
- À el Fasher, non seulement la force de maintien de la paix de l'Union africaine (Mission de l'Union africaine au Soudan – MUAS), a été incapable de protéger les civils de Korma, elle doit encore enquêter sur les massacres. Des civils ont signalé les attaques à la MUAS le 5 juillet, mais l'ALS (MM) se serait opposée à ce que la MUAS se rende à Korma. Seul un avant-poste de la MUAS, basé à Tawila, est allé jusqu'à Korma, mais il

n'a pas fait part de ses conclusions. Les signataires de l'Accord de paix sur le Darfour refusent d'intégrer ceux qui ne l'ont pas signé à la Commission du cessez-le-feu, entravant ainsi encore davantage l'action de la MUAS. Du fait de cette incapacité à protéger les civils du Darfour, de nombreux habitants ont perdu confiance en la MUAS.

AGISSEZ !

Les civils du Darfour ont besoin d'une protection réelle **MAINTENANT**. La population civile, l'Union africaine et les groupes d'opposition armée du Darfour demandent tous le transfert des opérations de maintien de la paix aux Nations unies, un appel auquel le président du Soudan continue de s'opposer.

Amnesty International prie le gouvernement du Soudan et l'ALS (MM) :

- de s'engager publiquement à mettre fin à toutes les attaques contre des civils et à respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits humains ;
- de prendre immédiatement des mesures afin que les auteurs des attaques contre la population de Korma et des autres régions du Darfour soient poursuivis en justice.
- Amnesty International prie le gouvernement du Soudan :
- d'accepter le déploiement prochain d'une force de l'ONU ayant pour mandat de protéger effectivement les civils du Darfour contre les attaques.

Amnesty International prie la communauté internationale :

- de déployer rapidement une force de maintien de la paix de l'ONU dotée d'un mandat fort lui permettant de protéger effectivement les civils du Darfour contre les attaques ;

- de renforcer immédiatement la MUAS, notamment à l'aide d'experts en droits humains et en affaires civiles, afin qu'elle puisse renouer avec la population du Darfour et lui apporter une véritable protection contre les attaques ;
- de condamner publiquement les auteurs des attaques perpétrées contre les civils au Darfour, que ce soit à Korma ou ailleurs.

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AUX ADRESSES CI-APRÈS

- Le président de la République et commandant en chef des forces armées :
Lieutenant-General Omar Hassan Ahmad al-Bashir
President and Commander-in-Chief of Armed Forces
President's Palace
PO Box 281
Khartoum
SOUDAN
Fax : + 249 183 776603 / 777583
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,
- Le président de l'ALS (MM)
Minni Arcou Minawi
President of the SLA (MM)
Tél. satellite : +88 21621523864
(Comme il s'agit d'un téléphone satellite, veuillez envoyer un bref message avec votre nom et votre pays et le texte suivant : "No more Korma – stop attacks on civilians" (« Plus jamais d'autre Korma – arrêtez les attaques contre des civils ») ou un message similaire.
- Le ministre des Affaires étrangères de votre gouvernement, membre de l'ONU

D'autres informations sur la situation au Darfour en matière de droits humains sont disponibles sur le site <http://www.amnesty.org/sudan>

Les victimes de Korma ont un nom

Parmi les hommes, femmes et enfants tués dans la région de Korma (Darfour) entre le 4 et le 8 juillet 2006 figurent les 71 personnes nommées ci-après, dont 11 écoliers. Tous sont du sexe masculin à l'exception des sept femmes.

| | | | |
|----|------------------------------|---------|---------------|
| 1 | Abdal Samad Ahmed Mohamed | écolier | Dalil |
| 2 | Adam Mohamed Adam | écolier | Dalil |
| 3 | Musa Abdalla Musa | écolier | Dalil |
| 4 | Mohamed Osman | | Dalil |
| 5 | Addoma Adam Abdallah | | Dalil |
| 6 | Abdo Musa Abdal Samad | | Dalil |
| 7 | Abdallah Abdalrahman | | Dalil |
| 8 | Adal Hakam Siddiq Mohamed | | Dalil |
| 9 | Mubarak Mohamed Ismail | | Dalil |
| 10 | Abdalla Ahmed Mohamed | | Dalil |
| 11 | Salah Adam Hasan | | Dalil |
| 12 | Abbakar Ahmed Mohamed | | Dalil |
| 13 | Mohamed Mustafa | | Dalil |
| 14 | Daggash Hamid Fadel | | Dalil |
| 15 | Isa Abdalla Abbakar | écolier | Dalil |
| 16 | Abdelrahman Omer Baraka | | Dalil |
| 17 | Al Hadi Mohammed al Zein | | Dalil |
| 18 | Adam Abdel Rahman | | Dalil |
| 19 | Mohamed Abaker Omer | | Dalil |
| 20 | Osman Saleh Ibrahim | | Dalil |
| 21 | Ismail Omar Mohamed Baraka | | Dalil |
| 22 | Mudawi Adam Ali | écolier | Dalil |
| 23 | Abdu Abdel Rahman Hamid | | Dalil |
| 24 | Idris Adam | écolier | Dalil |
| 25 | Abdallah Mohamed Omar Baraka | | Dekair |
| 26 | Hamid Ishaq | écolier | Hillat Hashab |
| 27 | Ishaq Adam Haroun | | Hillat Hashab |
| 28 | Mohamed Ahmed | | Hillat Hashab |
| 29 | Abdalla Osman | écolier | Hillat Hashab |
| 30 | Mohamed Suleiman Bakr | | Jadida |
| 31 | Adam Fadel Hamid | écolier | Jafafil |
| 32 | Adam Khalil Hamid | | Jafafil |
| 33 | Alfadil Ibrahim Mahmoud | écolier | Oste |
| 34 | Ali Mohamed Ahmed | écolier | Oste |
| 35 | Al Fadul Adam Terab | | Talbonj |
| 36 | Ismail Abdalla Mohamed | écolier | |
| 37 | Khadija Abaker Musa | femme | |
| 38 | Maryama Hassan Omar | femme | |
| 39 | Hawa Mohamed Ali | femme | |
| 40 | Fatima Abaker Ishaq | femme | |
| 41 | Khadija Mohamed Ahmad | femme | |
| 42 | Kaltoum Adam Ahmad | femme | |
| 43 | Khadija Mohamed Al | femme | |
| 44 | Hafiz Mohamed Husain | | |

- 45 Adam Mohamed Ismail
- 46 Mohamed Abakar Mohamed
- 47 Ahmed Mohamed Hasan
- 48 Adam Osman Ibrahim
- 49 Adam Osman
- 50 Ayub Abakar Mohamed
- 51 Abdalla Karan
- 52 Sharif Harun
- 53 Alfadil Yaqub Terab
- 54 Nureddin Mohamed Ahmed
- 55 Abdel Aziz Abakar Jzuli
- 56 Mohamed Abdel Rahman Annair
- 57 Direg Adam Tibin
- 58 Salah Adam Tibin
- 59 Alhadi Abu Tutu
- 60 Mhajoub Mohamed Abbakar
- 61 Abdalrahman Omer
- 62 Adduma Adam Tibin
- 63 Attaib Adam Ahmed Iraygat
- 64 Mohamed Abdalla Adam
- 65 Assadiq
- 66 Adam Abu Zud
- 67 Abu Bakar Ibrahim Haroun
- 68 Ibrahim Annur Abdalla
- 69 Younis Omer Abakar
- 70 Abaker Ahmad Mohamed
- 71 Abu Bakar Ibrahim Mohamed

Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, ROYAUME-UNI.
Index AI : AFR 54/026/2006, 31 juillet 2006, DOCUMENT PUBLIC

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :

Darfur – Korma: yet more attacks on civilians

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>